



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Balades en carriole à Saint-Élie-de Caxton

La SQ et la SAAQ informent la Municipalité que les carrioles sont en situation d'infraction

Saint-Élie-de-Caxton, le 13 décembre 2018 – L'attraction phare de l'industrie touristique de Saint-Élie-de-Caxton depuis 12 ans, soit les balades en carriole dans les rues du village, vient d'être déclarée illégale en vertu de l'article 428 du Code de la sécurité routière. Des représentants de la Sureté du Québec (SQ) et de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) ont rencontré les dirigeants municipaux mercredi le 12 décembre pour les informer de la situation.

L'article 428 du Code de la sécurité routière stipule que « Nul ne peut prendre place dans une remorque ou une semi-remorque en mouvement ou tolérer qu'une telle pratique ait lieu. Cependant, une remorque ou une semi-remorque spécialement conçue et aménagée pour le transport de personnes peut être utilisée à cette fin lors de défilés ou d'autres manifestations populaires à la condition que le chemin utilisé soit fermé à toute autre circulation. »

Questionnés à l'effet, que cette pratique existe à Saint-Élie-de Caxton depuis 12 ans et que jamais de constat d'infraction n'a été émis ni par la SQ ni par la SAAQ, les représentants ont mentionné qu'ils agissaient à la suite d'une plainte qui vient d'être déposée.

La direction municipale prendra les mesures nécessaires pour que pendant la Fête de Noël le chemin utilisé par les ballades en carrioles soit fermé à toute autre circulation. Par ailleurs, l'organisation de la saison touristique de l'été 2019 devra tenir compte de l'article 428 du Code de la sécurité routière.

« La sécurité de notre monde et des visiteurs, affirme le maire de Saint-Élie-de-Caxton, Robert Gauthier, est notre priorité. Que la SQ et la SAAQ nous informent, après 12 ans d'activité, que les balades en carrioles dans les rues du village sont en situation d'infraction, c'est surprenant ! Mais nous prenons acte de ces informations et nous prendrons nos responsabilités. »

– 30 –

Pour information :

Martine Painchaud, Directrice du tourisme
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
819-221-2839 poste 2905